L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 FEVRIER 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 8 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Christian et Paul—Continuation de la vente à l'encan, pour dames, à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Vente spéciale à crédit de caisses et balles marchandises sèches.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, Vieille-Levée, 45 et 47—Vente sans réserve de bottes, souliers, brodequins, etc., etc.

Par C. E. Girardey & Co., à la résidence No 341, rue Ste-Marie, entre St-Charles et Apollon—Meubles, tapis, lingerie, ustensiles de cuisine, etc.

Par B. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par le même, à 7 heures du soir, au No 5 rue du Camp—Magnifiques costumes de bal et de carnaval.

Par N. Vignié—Vente régulière de meubles au No. 122 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

Par Voorhies & Audler, au No. 34, rue Vieille-Levée—Bottes, souliers et brodequins, sacs de voyage et sacs de chemins de fer.

Par Hoffman, Marks & Co., dans leurs salles d'encan, No 26 de la rue de Chartres—Linge de saison, lingerie de messieurs, chapeaux, valises, sacs, etc.

Magnifiques Costumes à vendre.—Nous appelons l'attention de tous ceux qui veulent fêter dignement le carnaval, sur la vente que doivent faire aujourd'hui, jeudi, à sept heures du soir, au magasin rue du Camp No 5, MM. Montgomery, encanteurs, d'un grand envoi de magnifiques costumes venant de Paris. Les costumes sont exposés et tout le monde peut les visiter. Il y en a de très originaux et tous ont le chic parisien. Avis au roi de Carnaval et à ses sujets.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui Jeudi:
OPÉRA—Martha.
ACADÉMIE—The Latest Edition of Kenilworth.
ST. CHARLES—
VARIÉTÉS—Enoch Arden.
CIRQUE DAN RICE—Place Tivoli—A midi et le soir.

Les effets de la reconstruction.

Nous empruntons au *Bulletin* de New-York, journal financier publié en français et qui se fait remarquer par l'impartialité de ses vues sur la politique américaine, les réflexions suivantes sur les effets de la reconstruction dans le Sud:

Les Etats du Sud nous offrent, en ce moment, un triste spectacle. De quelque côté qu'on se tourne, on n'aperçoit que des populations mécontentes. Pressurées depuis quatre ans par des politiciens éhontés, ces populations ont bien le droit de considérer l'avenir avec un profond découragement. Elles n'entrevoient pas malheureusement de remède à leurs maux. La situation du Sud montre une fois de plus quel abîme sépare la théorie de la réalité. Si nous nous en rapportons non pas aux faits, mais au programme de ce qu'on est convenu d'appeler la *Reconstruction* du Sud, les gouvernements improvisés seraient l'idéal de la perfection. Chaque Etat n'a-t-il pas, reconquis son autonomie légale, le droit absolu de réunion et de discussion? Que peut-il demander de plus? Rien—que la possibilité d'exercer ces libertés théoriques et d'empêcher que le pouvoir issu des lois de *Reconstruction* ne soit la négation même du gouvernement républicain. Mais le Congrès a condamné d'avance toute son œuvre à périr, lorsqu'il a fait des affranchis, dont l'ignorance était absolue, les arbitres des élections. Il a ouvert la porte à tous les abus, à toutes les fraudes. Dans la plupart des Etats, les anciens esclaves avaient la majorité. Il s'est trouvé des blancs intrigants, venus du Nord, qui leur ont dit: "Nous allons gouverner l'Etat en votre nom. Elisez-nous aux principaux emplois." Les noirs ont voté de confiance, incapables qu'ils étaient d'agir par eux-mêmes. Depuis ce moment, ils sont les jouets des hommes du Nord, des *carpet baggers*, qu'ils ont portés aux affaires, et ne songent qu'à s'enrichir aux dépens de la fortune publique, en décuplant la dette de l'Etat et en accablant le peuple d'impôts.

On se fait difficilement une idée des turpitudes dont le Sud est témoin depuis quelques mois. Presque tous les gouvernements ont été successivement mis en accusation par les Législatures, pour abus de pouvoir. L'un d'eux, le gouverneur Holden, de la Caroline du Sud, a été déposé. Un autre a donné sa démission pour éviter des poursuites criminelles. Deux ou trois ont échappé aux conséquences de leurs actes en faisant les votes des juges. Nous en connaissons bien. Tous ces faits sont enregistrés aux journaux quotidiens de New-York et du Sud. On peut d'ailleurs, par état où se trouvent les finances des deux Carolines, de la Louisiane, de l'Arkansas, juger du gaspillage prodigieux qui y est [illegible] mal chronique.

En ce moment, deux des Etats sont particulièrement éprouvés par les conséquences de ce régime. Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs d'entrer dans quelques détails sur ce que certains aventuriers ont osé faire et tout ce qui est Américain feront [illegible] méditer. Aucun peuple d'Europe, il faut le dire, ne consentirait à accepter une tutelle politique au prix qu'elle coûte à la Louisiane et à l'Arkansas. Dans le premier de ces Etats, les politiciens portés au pouvoir par les nègres ont fait emprunt sur emprunt; ils ont quintuplé la dette, qui est aujourd'hui de cinquante millions de dollars. Puis, un jour, ils se sont querellés. On n'a jamais bien compris la cause de cette discussion dont les complications rappellent au *Telegram* celles de la fameuse question du Sleswig-Holstein, qui a été si longtemps une énigme pour le public européen. La comparaison est plus humoristique qu'exacte. Le mobile des factions louisianaises n'est pas d'étendre leur pouvoir, mais de remplir leurs poches. C'est ce qu'elles ont fait depuis quatre ans. S'il restait quelques doutes à cet égard, il suffirait d'entendre leurs accusations réciproques. Encore un peu, et ils préciseront la part de complicité de gain de chaque membre de la Législature et du gouvernement. Dans un meeting tenu le 15 à la Nouvelle-Orléans, M. Warmoth, qui est en même temps gouverneur de l'Etat et chef d'une des factions, disait en parlant de ses adversaires: "Carter et sa clique ont dépensé sept cent cinquante mille piastres du Trésor public dans un court espace de temps, l'année dernière. Ils ont payé des gens pour de l'ouvrage qui n'a jamais été fait." Et pour préciser, le premier magistrat de la Louisiane ajoutait: "Une bonne partie de cet argent est passée dans les poches de Carter et de ses semblables." Mais Carter répond à cela que certaines lois contre lesquelles le gouverneur s'élève aujourd'hui sont réellement son œuvre. On les a adoptées à l'aide de votes de complaisance qui avaient été achetés par M. Warmoth. Celui-ci pourrait, s'il le voulait, révéler au public le prix d'achat de chaque [illegible].

La lutte des deux factions a failli ensanglanter la Nouvelle-Orléans; mais, fort heureusement, le peuple a laissé Warmoth et Carter vider leur querelle, sans intervenir. Le gouvernement fédéral s'est également tenu à l'écart; il a refusé de proclamer la loi martiale, en autorisant seulement le général Emory, commandant des troupes des Etats-Unis, à arrêter l'effusion de sang, s'il y avait collision. On a vu alors les anciens adversaires de l'Union, les anciens rebelles, solliciter à Washington la proclamation de l'état de siége. Des républicains, des hommes qui sont supposés vivre dans la vérité démocratique, ont demandé avec instance qu'on voulût bien leur envoyer un dictateur. "Donnez-nous un gouverneur militaire, donnez-nous tout ce que vous voudrez, plutôt que le régime de fraude, corruption, de pillage, qui nous enlève le cœur." Voilà ce qu'a dit toute la Louisiane, ou plutôt toute la population blanche, car rien n'indique que les noirs aient retiré leur appui à Warmoth et Carter. A quel degré de misère un Etat ne doit-il pas être tombé, pour que les honnêtes gens ne voient de salut que dans la loi martiale! La Louisiane paie chèrement l'expérience du suffrage des noirs.

Si nous passons maintenant à l'Arkansas, nous y trouvons la corruption et le pillage pratiqués plus ouvertement encore, s'il est possible. L'ex-gouverneur Clayton est accusé d'avoir contracté une dette de huit millions, qui est tout à fait hors de proportion avec les ressources de l'Etat. En même temps, il faisait dresser un relevé des propriétés imposables, dans lequel la valeur des terres, des plantations, était généralement doublée ou triplée. L'impôt fut fixé ensuite à 3, 4, et jusqu'à 6 % du capital. C'était la spoliation érigée en système. Lorsque le moment de recevoir les taxes fut arrivé, on reconnut que les habitants blancs, qui possèdent la presque totalité des terres, ne pouvaient répondre aux exigences exorbitantes du fisc. Le gouverneur de l'Etat passa outre. Non content d'infliger aux malheureux contribuables une surtaxe d'un quart, à titre d'amende, il fit saisir des millions d'acres de terres. On inonda l'Etat d'annonces où les autorités offraient de vendre juridiquement les biens saisis, à toute personne qui offrirait de payer les impôts arriérés. C'était donner à la clique qui entourait le gouverneur l'occasion d'acheter les propriétés à vil prix. Mais l'Etat tout entier était tombé dans une si profonde détresse, qu'une grande partie des terres ne trouvèrent pas d'acquéreurs, même pour le seul montant des taxes. D'après la loi, ces biens devaient être réclamés pendant deux ans par leurs propriétaires légitimes. Le délai écoulé, l'auditeur de l'Etat est tenu de les vendre aux enchères. On vient de publier la liste des terres confisquées qui vont être vendues dans ces conditions; elle forme un volume in-octavo de 348 pages imprimées en petit texte. Des milliers d'acres seront sacrifiés, à moins que le peuple ne s'entende, ce qui est possible, pour frustrer les desseins des *carpet baggers*, en refusant d'acquérir à aucun prix les terres saisies.

Tels sont les résultats qu'a produits dans l'Arkansas le gouvernement issu des lois de *reconstruction*. Aujourd'hui, le gouverneur Clayton s'est fait élire sénateur des Etats-Unis, et on l'accuse, au sein même de Washington, d'avoir acheté les votes de la *Législature* à qui il doit son élection. Mais, comme cet illustre personnage appartient au parti républicain et favorise la réélection du général Grant, il réussira probablement à fermer la bouche à ses accusateurs. Tammany Hall, on le voit, a trouvé ses pairs.

Comme nous l'avons dit en commençant, on doit attribuer la situation du Sud à l'exercice aveugle du droit de suffrage par les affranchis. Avant de transformer les anciens esclaves en électeurs, on aurait dû leur donner l'instruction rudimentaire qui pouvait seule faire d'eux des citoyens. Il ne suffit pas de dire que tous les hommes sont égaux, quelque vrai que cela soit au point de vue abstrait du droit naturel, pour qu'ils aient tous une aptitude égale à participer aux affaires publiques. Comment espérer qu'un homme qui ne sait ni lire ni écrire, qui obéit à ses préjugés, parce qu'il ne peut comprendre les appels faits à sa raison, comment espérer que cet homme connaisse les vrais intérêts de l'Etat et choisisse entre un législateur honnête et un intrigant? Lorsque la majorité du corps électoral est composée d'êtres aussi peu capables de discerner le vrai du faux, tous les abus deviennent possibles, sinon inévitables. En présence de ce qui se passe dans le Sud, n'est-il pas évident que le seul remède à tant de maux doit se trouver dans l'exercice plus restreint du droit de suffrage?

On peut y arriver sans recourir à aucune mesure arbitraire. Il suffirait d'insérer dans les constitutions des Etats méridionaux, deux ou trois clauses qui figurent depuis quatre vingt-dix ans dans la constitution du Massachusetts, l'Etat le mieux gouverné et le plus sincèrement républicain de toute l'Union. Ces clauses les voici: Tout électeur doit pouvoir lire la Constitution et donner sa signature. On exclut ainsi ceux qui ne sauraient comprendre le vote qu'ils déposent. Il faut, en outre, avoir une résidence fixe, d'un an pour l'Etat, de six mois pour le district électoral. Les vagabonds et les mendiants se trouvent donc exclus. Enfin, personne ne peut exercer le droit de suffrage à moins de prouver le paiement d'un impôt quelconque dans les deux années antérieures à l'élection. Mais le seul impôt direct auquel les ouvriers non-propriétaires soient astreints, est le *poll tax*, qui est inférieur au prix moyen d'une journée de travail.

Il n'y a dans tout cela aucune disposition arbitraire, aucun empiétement sur les droits populaires, puisqu'il dépend de chaque citoyen de s'y conformer. L'établissement des écoles publiques dans le Sud permet aux affranchis de s'instruire gratuitement, aussi bien que s'ils habitaient le Massachusetts. Si le système constitutionnel de cet Etat était appliqué, les noirs temporairement privés du droit de suffrage pourraient le reconquérir. Il leur suffirait d'apprendre à lire. On sauvegarderait en même temps la chose publique, en balayant du pouvoir les hommes qui le déshonorent aujourd'hui dans presque tous les Etats du Sud. Nous croyons fermement qu'il faudra tôt ou tard, en venir là, sous peine de voir l'ancienne Confédération rétrograder définitivement vers la barbarie.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—M. Roux-Rey, libraire, No 20, rue Royale, vient de recevoir les derniers numéros de l'*Univers Illustré*, du *Journal Amusant*, de l'*Illustration*, du *Monde Illustré*, et des *Modèles découpés de la saison*.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Jeudi, 15 février—Bénéfice de M. Calabrési, première représentation de: *La Juive*, grand-opéra, d'Halévy, avec Mmes Levielli et Durand: MM. Delabranche, Coulon, Jourdan et Solve.

Aujourd'hui, *Martha*, opéra de Flotow, avec Mmes Naddi et Dumestre, MM. Blum, Périé et Dubosc.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Depuis lundi, les représentations de "La dernière édition de Kenilworth," par Miss Lydia Thompson et sa troupe d'artistes choisis, attire la foule à l'Académie de Musique. La pièce est la charge du fameux roman de Walter Scott "Kenilworth," et elle est rendue avec le plus grand succès par l'inimitable et gracieuse reine du genre burlesque, Lydia Thompson, Elisa Weatherby, Camille Dubois, une artiste française, Zerbina et autres jolies blondes, et par Henry Beckett et Willie Edwin, deux comédiens de grand talent. Nous engageons tous ceux qui n'ont pas vu Kenilworth à se hâter.

VENTE AU RABAIS.—Ces mots sont magiques dans tous les pays. Une vente au rabais, en effet, intéresse tout le monde, car tout le monde est bien aise de faire des emplettes à bon marché. L'annonce est encore plus précieuse quand elle est relative à de belles et brillantes marchandises comme celles qui remplissent le magasin de MM. Lion et Pinsard, rue du Canal, Nos 151 et 153, où les dames sont à peu près sûres de trouver tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de nouveautés et d'articles de fantaisie et de mode. La maison de MM. Lion et Pinsard est entrée en liquidation et cela explique la vente au dessous du prix coûtant qui est annoncée par eux dans l'*Abeille*. Parmi les articles à citer, comme preuve du bon marché, nous mentionnerons un gros lot de chemises de toile de Charvet, qui sont offertes au prix de $10 et $120.

JARDIN DE L'UNIVERS.—Jamais jardin ne mérita mieux ce nom. On y trouve toute sorte de fleurs, 300 nouvelles espèces de roses, surtout des roses mousseuses, des plantes d'arbres fruitiers les plus estimés d'Europe, produisant des fruits d'un poids énorme. On y trouve aussi des graines de truffes et de pommes de terre, d'un goût rare et véritablement délicieux. On peut se procurer tous ces plants, graines et fleurs, en s'adressant à Chalvin & Co, rue St-Charles, au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles. Les prix sont très modérés. On nous assure que les roses mousseuses font fureur.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES.—L'établissement de M. Anderson, rue du Canal, 183, est célèbre à la Nouvelle-Orléans et dans le Sud tout entier. Cette haute réputation est pleinement méritée. Les portraits de M. Anderson sont de véritables œuvres d'art: non seulement comme photographie, mais encore au point de vue du naturel de la pose et de l'entente des effets de lumière. On peut recommander spécialement au public les portraits "Sun Pearl" qui sont une spécialité de l'établissement. ☞

☞ Les chapeaux se renouvellent en hiver. Allez à l'enseigne de Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis, vous en trouverez à tout prix et pour tous les âges.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

NOTICE D'ASSESSEMENT, 85, 86, 87 et 88. Voyez la colonne des notices spéciales. Mort. de E. W. Ellioth, François Gavois, Milton Boullemet et Mme Minnie Story, payable au bureau de l'Association Louisianaise d'assurance mutuelle et de bienfaisance sur la vie, rue Carondelet 130, Montant payé $8633. Les polices de cette classe, non sujettes à forfait après trois ans de payement.

☞ A la chapellerie "Robt. E. Lee," les prix ne sont pas réduits un jour pour être augmentés le lendemain. Vendre toujours à bas prix est la règle invariable du magasin. Aussi le stock se renouvelle-t-il incessamment.

☞ NEURIL est un remède découvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock Finlay & Co. agents généraux à la Nouvelle-Orléans. En vente chez tous les pharmaciens.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

53, 55, 55—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de vente rue Royale, 139.

☞ Les meilleurs chapeaux se vendent maintenant en vue du plus bel hôtel que nous possédions, c'est-à-dire au coin des rues Royale et St-Louis.

☞ Neuril guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

☞ Chapeaux pour hommes et enfants, casquettes de ville et de voyage, on trouve de tout et à bon marché au "Robt. E. Lee."

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a eu quatre prix pendant que les autres n'en avaient qu'une dans toutes les foires du Sud depuis quatre ans. Allez la voir au nouveau local succursal de la Compagnie, rue Royale, 139.

☞ On tient plus que jamais au bon marché. Cet axiome ne semble jamais à la chapellerie Robt. E. Lee. Les chapeaux s'y vendent à des prix fabuleusement réduits.

AFFAIRES DE FRANCE.—Nous donnerons demain le compte-rendu de la séance de l'Assemblée de Versailles du 19 janvier, à la suite de laquelle M. Thiers avait offert sa démission.

LES BILLS DE SPÉCULATION.—Nous invitons les partisans des réformes à la Législature à surveiller les bills présentés dans un but de spéculation, notamment les bills relatifs aux water-works. Il y a deux projets: celui du Crescent City water-works Co., et un autre que nous avons également dénoncé. Nous reviendrons sur ce sujet.

Comité Congressionnel.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER.

Le général F. J. Herron est appelé à témoigner.

Il dit être né en Pennsylvanie, être venu en Louisiane en 1865, s'être engagé dans des affaires et avoir fait faillite. Il a été nommé collecteur d'Etat en avril 1871, et secrétaire d'Etat en août 1871. Il a donné sa démission qui n'a pas été acceptée et il a continué à remplir les deux fonctions. La place de secrétaire rapporte $3000, celle de collecteur $5000. Il a un procès avec l'auditeur à cause de son salaire de collecteur depuis qu'il est secrétaire. Le témoin refuse de s'expliquer sur un chèque de $5000 donné par lui au trésorier et qui n'a pas été payé, parce que l'affaire est en cour.

Le témoin refuse de s'expliquer sur le chèque de $1000 tiré par lui sur la "Louisiana Savings Bank," touché par Mme Jewies, et qu'il avait ordonné de ne pas payer. Il refuse aussi de dire l'objet de plusieurs autres chèques de $500, de $1000. Il dit que ce sont des affaires particulières, et qui n'ont rien à faire avec les membres de la Législature. Pressé de questions, il reconnaît que le chèque de $1000 a été donné à un membre de la Législature, M. Young, à titre de prêt. Plus tard, il dit que c'était pour payer les funérailles de Walter Wheyland. On lui demande s'il a tiré le chèque la veille de la mort de Wheyland, en prévision de l'événement. Il dit ne pas se rappeler la date, et on lui montre que le chèque est daté de la veille du jour où Wheyland est mort.

Il ne s'est jamais occupé activement du passage des bills à la Législature. Il est interrogé sur le bill du Crescent City Gas Co., et dit que plusieurs membres de la Législature ont demandé à souscrire des actions. Le sénateur Todd a souscrit 100 actions, le témoin 3,000. Il a payé l'assessement de 1/2 de un pour cent en janvier dernier. Il nie avoir demandé à M. Ker un reçu pour 3,000 actions pour le général Campbell ou toute autre personne. M. Harry Lott est venu le trouver et il lui a prêté de l'argent pour payer son 1/2 pour cent sur ses actions.

Après avoir été interrogé longuement sur l'imbroglio politique, le témoin est appelé à s'expliquer sur le bill des "Crescent City Water Works." Il n'a jamais causé avec le gouverneur pour la signature du bill. Il était un des fondateurs et intéressé au passage du bill. Il y avait 5 ou 6 membres de la législature intéressés aussi. Le seul écrit au sujet de ce bill a été un papier remis au sénateur Wilcox qui devait s'abstenir et qui avait peur de n'avoir pas sa part d'actions. Le papier portait que Wilcox avait souscrit pour 1000 actions.

Les actions du gaz sont aujourd'hui à $8 00; on a payé un demi pour cent.

Le témoin croit que l'argent ou des avantages équivalents sont des moyens impropres pour influencer le vote d'un membre de la législature, mais il considère la distribution des places comme un moyen légitime.

Q—Par M. Speer—N'avez-vous pas donné $3,500 à M. Houston?

R—Non, monsieur.

Le général Herron ne sait rien de la prétendue coalition qu'aurait proposée le général Simms à M. Moncure. Il a rencontré M. Simms, qui lui a dit avoir l'intention d'aller trouver les démocrates dans le but de savoir pour quelles raisons ils étaient dans l'opposition, et il a consenti à la proposition de M. Simms de faire rencontrer un comité de démocrates avec un comité des warmothistes, non dans le but de faire une coalition, mais dans le but ci-dessus indiqué.

M. C. W. Lowell, maître de poste, est ensuite entendu.

Il dit avoir eu des actions dans la Compagnie du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux et qu'il n'a eu de conversation avec le gouverneur que dans une seule occasion. Il a déjeuné chez le gouverneur avec Mme Dean et M. Brott, président de la Compagnie du Canal. Mme Dean pressa le gouverneur de signer le bill, ainsi que Brott. Warmoth dit à Brott qu'il ne pouvait signer le bill, mais qu'il laisserait Brott rédiger le veto lui-même, et qu'il emploierait toute son influence pour faire passer le bill par-dessus son propre veto. Le jour du passage du bill à la Chambre, le gouverneur était dans le cabinet du président et a pris part aux intrigues en faveur du bill. Les partisans du bill avaient fait verser du champagne et des cigares et fait voyager en réjouissance du passage du bill. Le gouverneur a fait un discours et a dit que, bien qu'il n'eût pu signer le bill, il était content qu'il eût passé, parce que ses amis étaient ses amis.

Le témoin dépose ensuite sur les difficultés politiques, la Convention et la crise. Il déclare qu'il est à sa connaissance que beaucoup d'enregistreurs nommés par le gouverneur ont été envoyés dans des paroisses où ils n'avaient pas de résidence, avec ordre de se déclarer élus comme membres de la Législature. C'étaient des gens n'ayant de résidence nulle part, qui allaient d'Etat en Etat, de paroisse en paroisse. De ce nombre étaient Mortimer Carr, Dewees, Wheyland et d'autres. Le témoin entre dans des détails sur des fraudes électorales. Dans certaines, des candidats républicains réguliers ont été évincés, et d'autres, des paroisses habituellement démocratiques, ont été privées du droit d'être représentées.

Tous ces gens ainsi déclarés élus étaient des créatures du gouverneur et appuyés par lui. Dans un cas où le témoin a fait une enquête, l'individu déclaré élu n'a pu présenter une seule personne pouvant affirmer sous serment qu'elle eût voté pour lui. Carr ayant été élu président de la Chambre et ayant désigné le comité des élections, il était impossible aux contestants d'obtenir justice.

Le témoin n'a aucun doute que des fraudes n'aient été commises dans l'élection à la Nouvelle-Orléans. Par exemple, le quatrième district qui a une grande majorité démocratique, n'a eu ni un représentant ni un sénateur démocrate déclaré élu. Le gouverneur a dit au témoin qu'il avait entièrement sous son contrôle Blanchard, surintendant de l'enregistrement et que celui-ci faisait ce qu'il voulait.

Le témoin était membre de la Chambre quand le bill dit de Chattanooga a passé; il a été étonné d'apprendre que le bill eût passé, car il n'avait pas été lu une fois. Le bill accordait $12,500 par mille. Le témoin désirant obtenir de meilleures conditions pour l'Etat et revenir le bill du Sénat. Son attention fut appelée à la fraude commise dans le journal par le fait que M. Heidenhain, représentant de la Nouvelle-Orléans, lui demanda s'il avait reçu sa paie. Heidenhain lui expliqua que chaque membre devait recevoir cent dollars pour le passage du bill. Le témoin réussit à faire rappeler le bill en persuadant aux "Boys" qu'ils pouvaient avoir plus pour leurs votes, et que s'ils laissaient le bill au Sénat, les sénateurs auraient la part du lion dans l'argent qui serait distribué.

Warmoth a appuyé tous les bills de la compagnie de Chattanooga. Le témoin n'a jamais vu un législateur recevoir de l'argent, mais à la façon dont les membres cabalaient entre eux et avec les courtiers en législation dans les couloirs, il n'y avait pas de doute possible. L'achat et la vente des votes était une affaire de courtage faite ouvertement.

Le gouverneur a fait confirmer, le 7 février, la grâce d'Evans, condamné à un an de travaux forcés pour détournement, et le même jour, a renommé Evans collecteur des taxes pour la paroisse Tangipahoa. Le Sénat a rejeté la nomination par 28 voix contre 5. Malgré ce rejet, le gouverneur a renommé Evans, qui est encore collecteur.

Le témoin ne croit pas à la sincérité de Warmoth et de ses partisans en fait de réformes. Ils n'ont promis des réformes que sous la pression des clameurs populaires. "Le collecteur de taxes Sheridan, qui est dans cette salle, dit le témoin, m'a dit en présence de plusieurs personnes, dans mon bureau, que les promesses de réformes étaient un leurre pour calmer le peuple." Sheridan a dit au témoin que le revenu de sa place est de $50,000 par an et les dépenses de $20,000 ce qui laisse $30,000 net.

M. Wittgenstein, membre de la dernière Chambre, a dit au témoin que le gouverneur avait employé son influence sur lui et d'autres membres pour faire passer le bill des entrepôts par-dessus son veto.

A la dernière élection, on n'a pas admis des inspecteurs démocrates à tous les bureaux. Il était l'un des inspecteurs nommés par le juge Wood en vertu de la loi du Congrès. Après que le juge eut nommé des inspecteurs des deux partis pour chaque poll, le contrôleur de l'enregistrement établit de nouveaux polls où on n'admit aucun démocrate au dépouillement des votes. C'est à ce sujet que le gouverneur dit au témoin que Blanchard faisait ce qu'il voulait.

Le témoin dit que s'il a si longtemps adhéré au gouverneur, malgré ce qu'il savait, c'est qu'il voulait éviter une rupture dans le parti républicain.

Q—Par M. Speer.—Appelerez-vous Warmoth ou le parti républicain le porte de Warmoth candidat?

R—Oui.

Q—Alors vous aimeriez mieux l'administration de Warmoth, si mauvaise qu'elle soit, qu'une administration démocratique honnête?

[illegible]

Le comité s'ajourne à aujourd'hui, à 10 heures.

— L'affaire de M. Louis Ulbach, de la *Cloche*, avait été renvoyée devant le conseil de guerre, après cassation, par le conseil de révision de Versailles, du premier jugement prononcé contre notre confrère.

M. Ulbach a été condamné de nouveau à 3 mois de prison et à 2,000 francs d'amende.

Le rédacteur de la *Cloche* s'est pourvu en cassation.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ENREGISTREMENT DE 1870.—La Cinquième Cour de District, rendit, il y a quelques jours, un ordre de [illegible] pour 350 jurés, lequel ordre fut exécuté par un député [illegible] qui tira 350 noms de la liste de 1870.

Mais le shérif ne put donner le retour que de 70, expliquant l'absence des autres en disant qu'on n'avait pu les trouver et qu'apparemment ils n'existaient pas. La disparition [illegible] de 280 votants sur 350 donne lieu à d'étranges commentaires sur le mode suivi pour la formation des listes d'enregistrement de 1870.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de David Magner contre la ville de la Nlle-Orléans, sur motion de M. Walsh, assistant-avocat, il est ordonné que le plaignant dise, le 12 du courant, pourquoi une nouvelle audition de cause ne serait pas accordée, 1o—parce que le verdict du juri est excessif dans les dommages alloués; 2o—parce qu'il est contraire à la loi et aux témoignages reçus; 3o—parce que le défendeur a, depuis le procès, obtenu de nouveaux témoignages par lesquels il peut prouver qu'aucun dommage quelconque n'a été causé à la grocerie du plaignant par la populace. 4o—Parce que la Cour a fait erreur en informant le juri que le comité de finance de la ville de la Nouvelle-Orléans peut rendre la ville responsable pour une dette et de cette manière interrompre la prescription.

Benj. F. Flanders, maire de la Nouvelle-Orléans, a fait l'affidavit. Il dépose et dit que depuis le procès, il a obtenu des témoignages qu'on ne connaissait pas auparavant, bien qu'il eût fait tous ses efforts pour les avoir; que par ces témoignages il prouverait qu'aucun [illegible] cerie du plaignant ou qu'il eut [illegible] aucune perte ou aucun dommage [illegible] cela a été allégué.

Telle est l'affaire où un jury de 12 nègres a donné un verdict de $3,000 contre la ville, sur l'allégation que le club des Innocents avait, pendant les troubles politiques de 1868, détruit l'établissement du plaignant au coin des rues Dryades et Deloré.

SENTENCES.—Mary Overbeck, convaincue d'avoir pris quelques hardes appartenant à Mme Jenny Forrest, a été condamnée à deux heures de prison.

Jim Henry, convaincu d'avoir volé une caisse de tabac, sur le steamer *Margaret*, a été condamné à un an de pénitencier.

James Beaver, coupable d'assaut et batterie sur la personne de Michael Conrad, passera 24 heures dans la prison de paroisse.

TEMPÉRATURE.—C. Duhamel, opticien.

7 février.	Fahrenheit	Centigr.
6 heures A. M.	47	8
Midi	50	10
6 heures P. M.	49	7

Législature de la Louisiane.

Séance du 7 Février 1872.

SÉNAT.—La séance est ouverte à midi. Le lieutenant-gouverneur Pinchback occupe le fauteuil. 24 sénateurs présents.

Le Sénat entend la lecture des rapports de divers comités.

Comité judiciaire.—Le rapport conclut au rejet du projet de loi intitulé "Acte pour diviser l'Etat en districts sénatoriaux," le considérant comme inconstitutionnel.

Comité de milice.—Le rapport conclut à l'adoption de la loi qui met les dépenses de la milice aux frais de l'Etat.

M. Twitchell présente une loi pour incorporer une compagnie de chemin de fer à traction de chevaux, de Grand Ecore à Natchitoches.

M. Barber présente une loi pour l'organisation et l'équipement de la milice.

M. Swords présente une loi pour amender l'acte qui étend les limites de la paroisse d'Orléans et changer les limites des paroisses d'Orléans et de Jefferson et consolider la ville de la Nlle-Orléans et celle de Jefferson.

M. Ray présente une loi pour punir le faux témoignage, et la corruption de témoins.

Le Sénat vote l'amendement recommandé par le comité de conférence sur la loi d'appropriation.

A une heure, le Sénat passe à l'expédition des affaires portées à l'ordre du jour. M. Hunsacker propose de suspendre l'ordre du jour, pendant un jour. Après quelques paroles de M. Blackman, le Sénat refuse de consentir à la demande de M. Hunsacker, puis il passe à la discussion de la loi d'enregistrement.

M. McMillen demande pourquoi ce bill est l'objet d'un ordre du jour spécial.

Le président réplique qu'il est à la seconde lecture et sera placé à son rang sur le rôle des affaires.

Après la présentation de plusieurs amendements la section 15 est adoptée.

La séance est levée.

CHAMBRE.—La séance est ouverte à midi, sous la présidence du speaker Brewster. 80 membres présents.

Sur la proposition de M. Faulkner, la Chambre se constitue en comité général pour examiner les lois passées par le Sénat.

Reprise de la séance publique.

Rapports de comité sur les lois suivantes: Loi pour allouer à Mary Barlow, veuve de feu le juge H. C. Barlow, la somme de $2,500 pour salaires dus à celui-ci pendant les années 1868 et 1869;—loi pour allouer à A. D. Thompson, ci-devant assesseur d'Etat de la paroisse Ste-Hélène, la somme de $900 pour salaires dus;—loi pour allouer à Mme. Feliciosi Haydel la somme de $2000 en paiement d'une propriété dont le jury de police de Jefferson a pris possession pour la construction de levées.

Sur les conclusions de dits rapports, la Chambre vote les trois lois ci-dessus.

M. Peter Harper présente une résolution à l'effet de constituer un comité des deux Assemblées pour préparer des lois, comprenant la loi d'élection, celle des impressions publiques et les autres dont la modification ou le rappel est demandé dans le message du gouverneur.

Réception d'un message du gouverneur. Il n'est pas donné lecture de ce document.

M. Thompson présente une résolution disposant que le Speaker devra nommer un comité de trois pour examiner l'accusation portée dans l'audience de la Huitième Cour, contre James M. Thompson, d'avoir reçu un *millage* et un *per diem* auquel il n'avait pas droit.

Le Speaker désigne MM. Moncure, H. Lott et Waters pour constituer ce comité.

La Chambre reçoit un mémoire de M. Isaac Ullman, Représentant du Second District représentatif de la paroisse d'Orléans, qui a été expulsé de l'assemblée.

M. Ullman demande à présenter sa défense et à être réintégré dans ses fonctions.

Renvoyé au comité des privilèges.

Le comité judiciaire présente un rapport dont les conclusions sont favorables à la loi allouant des secours aux contribuables des districts inondés de la paroisse d'Orléans. Adopté et renvoyé au comité général.

Le même comité conclut à l'adoption d'une loi décidant l'établissement d'une nouvelle Cour de District dans la paroisse d'Orléans. Il fait aussi un rapport favorable sur le projet de loi qui interdit aux membres de l'Assemblée Générale d'occuper et remplir des places gratuites ou salariées conformément aux dispositions de la Constitution de 1868.

La discussion de ce bill cause une vive excitation.

M. Davis demande qu'elle soit remise. M. Antoine demande la lecture du bill dans tous ses détails. M. Mahoney dit avoir fait partie du comité qui a rédigé le rapport sur cette loi, et pourtant c'est la première fois qu'il en entend parler. M. Oplatek demande que tout membre de l'Assemblée générale, occupant un emploi, ne puisse prendre part au vote.

M. Faulkner parle en faveur de la loi; mais, malgré ses efforts, la Chambre refuse de l'adopter.—Pour, 36; contre, 49.

Un membre propose l'ajournement.

M. Carr demande le retrait de cette proposition, pour permettre de prendre connaissance du message du gouverneur. Ce document, dit-il, est très court, et la Chambre pourra statuer en quelques minutes sur la question qu'il soulève.

Grande animation dans l'Assemblée. La plupart des membres sont debout; la moitié de la Chambre semble opposée à la lecture du message. Il y a trois jours, ces mêmes membres semblaient partisans des réformes patronnées par les amis du gouverneur. Aujourd'hui, ils paraissent être passés du côté opposé, et très démonstratifs dans leur opposition contre le chef de l'Exécutif.

Lecture est donnée du message.

Ce document est relatif aux ingénieurs de l'Etat. A peine la lecture en est-elle achevée que M. Worrall s'adresse au speaker et l'interpelle plusieurs fois.

Le speaker, sans remarquer que M. Worrall lui parle, soumet à la Chambre la motion d'ajournement.

Cette motion est adoptée.

M. Worrall s'adresse de nouveau au speaker et proteste contre le procédé. Le speaker réplique qu'il n'a pas entendu sa voix au milieu du bruit.

M. Worrall se retire alors avec les autres membres de la Chambre.

La séance est levée.

— Voici une jolie anecdote que publie le *Monde illustré*:

"Au nombre des entraînés, j'allais dire des victimes de la Commune, se trouve un homme d'un réel mérite, un ancien collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, un savant distingué. Il se nomme Elysée Reclus.

"Comment, lui, l'homme d'étude, a-t-il été pris par le socialisme? Je l'ignore; il n'est pas la question.

[illegible]

New York, 7 février—Une lettre de Rio Janeiro [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches [illegible] à l'Abeille.)

L'affaire des réclamations de l'Alabama.

Opinion de l'administration fédérale à ce sujet.

Le traité de Washington sera [illegible].

Discussion dans le Parlement anglais.

Condamnation morale des commissaires britanniques.

[illegible] attendu de la presse de Londres.

La presse allemande contre l'Angleterre.

Politique astucieuse de Gladstone.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 7 fév—Le très hon. John Evelyn Denison a donné sa démission d'orateur de la Chambre des Communes.

L'affaire du traité de Washington a été de nouveau traitée à la Chambre des Communes aujourd'hui. La discussion a été fort animée, et l'hon. Ralph Osborne a dit que la question de l'Alabama était des plus capitales qu'il ait été dans la destinée de l'Angleterre de résoudre depuis un siècle. Il a comparé les avocats retors qui composaient la commission américaine avec les novices qui représentaient l'Angleterre et a dit que ces derniers avaient été complètement joués. Si, a-t-il dit, les avocats s'étaient mêlés de la danse anglaise, nous pourrions échapper au paiement de £6,000,000. Les commissaires américains ont bien servi leur pays et ont eu un triomphe.

Des avis du Cap de Bonne Espérance représentent la colonie comme remplie d'étrangers. Beaucoup de vols et de meurtres. Des renforts de police vont partir par le premier steamer. En attendant, le juge Lynch fera son office.

Madrid, 7 fév—Les 2,000 hommes de troupes demandés par le capitaine général Valmaseda, sont partis aujourd'hui pour Cuba.

Londres, 7 fév—M. Osborne, continuant, dit que la difficulté est à l'intérieur. Le gouvernement a des armées qui ne peuvent marcher et des navires qui ne peuvent aller en mer, et maintenant ils ont un traité qui ne peut leur convenir.

L'honorable M. Ottway, autrefois secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, blâme le gouvernement pour toutes les difficultés qui sont survenues. Il pense, cependant, que le gouvernement renoncera à ses demandes extrêmes, mais dans le cas où il ne le ferait pas, l'Angleterre ayant admis le principe des réclamations indirectes doit se préparer à faire face aux exigences des Etats-Unis.

M. Gladstone et plusieurs autres membres ont défendu la conduite des commissaires et du gouvernement et il a le même espoir que M. Ottway du côté des Etats-Unis.

Paris, 7 février—L'Assemblée nationale, aujourd'hui, après une discussion agitée, a passé une résolution autorisant la poursuite de 10 journaux de province qui ont tout récemment publié des articles outrageants pour l'Assemblée.

Londres, 6 février—L'excitation à l'occasion des réclamations de l'Alabama continue dans les journaux [illegible]

Augsbourg, 7 fév—L'*Allgemeine Zeitung* dit que la tentative de l'Angleterre pour anticiper sur le jugement européen et gagner l'opinion en sa faveur est aussi déloyale qu'injuste. L'Allemagne ne peut garder le silence et la modération de la presse américaine avec les clameurs inconsidérées de la presse anglaise.

Vienne, 7 fév—La *News Free Press* dit que l'Angleterre joue le rôle de partie et de juge à la fois.

Le *Mémorial diplomatique* dit que la question des réclamations américaines pour dommages indirects contre la Grande-Bretagne n'est pas une nouveauté. Cela fut distinctement formulé dans le protocole du traité de Washington, sans protestation de la part des commissaires anglais.

NOUVELLES DES ANTILLES.

Port-au-Prince, 24 janvier—La récolte de café est bonne et abondante. Le général Salnave n'est pas revenu ici, bien qu'il ait été attendu. On s'attend à une révolution aussitôt après le ramassage du café.

Santo-Domingo, 27 janvier—La sécession des villes de Lairosta et Guayabin est confirmée. On rapporte que le général Pimental a organisé une puissante force. Le président Baez est suffisamment fort pour battre tous ceux qui lui sont opposés. Le retrait du pavillon américain de la baie de Samana est confirmé.

La Guayra, 24 janvier—Le président Guzman Blanco, avec 5,000 hommes, a attaqué la forteresse des révolutionnaires et les a forcés à déguerpir. Ils ont perdu 250 hommes y compris leur chef, le fameux général Olivo. L'opinion très générale est que la guerre est finie.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 7 février—Le sénateur Garrett Davis est regardé comme hors de danger.

Le commissaire du Revenu Douglas a soutenu devant le comité des voies et moyens aujourd'hui, qu'une taxe uniforme sur le tabac est tout à la fois dans l'intérêt du gouvernement et des manufacturiers.

Le Hornet a été accusé d'avoir violé les lois de la neutralité.

Le comité naval rapportera un bill agrandissant matériellement la force belligérante de la marine.

Le général Phil. Sheridan est ici.

SÉNAT.—Le bill de pension allouant $30,000,000 a passé.

M. Chandler a présenté une résolution pour s'enquérir si quelque sénateur des Etats-Unis avait reçu du département du Trésor des honoraires d'avocat. Adoptée.

Le substitut de M. Carpenter à l'amendement de M. Sumner au bill supplémentaire des droits civils a été rejeté par 25 contre 17.

M. Tillman propose de biffer la section de l'amendement de M. Sumner, qui [illegible] les lois nationales ou d'Etat qui établiraient une distinction défavorable à la race ou à la couleur par l'usage du mot "blanc."

Après discussion, M. Sumner, à la demande des amis du bill, a consenti au biffage de la section. M. Hardan a objecté au biffage de la section sans vote. Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE—La Chambre a voté aujourd'hui sur les amendements au bill d'éducation. Deux amendements importants ont été adoptés, l'un sur la motion de M. Goodrich, de New York, pour distribuer le fonds sur la base d'ignorance, et l'autre de M. Hereford, d'Ouest-Virginie, portant que [illegible]. Le dernier a été adopté par 114 contre 88.

[illegible] On votera demain finalement.

Washington, 7 février—La position [illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Chicago, 7 fév—Dans un accident arrivé ce matin, à 6 heures, sur le chemin de fer de Rockford, Rock Island et St-Louis, près d'Alton, 12 personnes ont été tuées sur le coup et 40 blessées. Les chars ont pris feu et 5 personnes ont été brûlées à mort.

Alton, Illinois, 7 fév—Une collision de chars a eu lieu hier à un demi-mille au Sud du Haut Alton, et Joseph Trieson, Mme Reuben Rains et deux personnes inconnues ont été tuées. Plusieurs autres ont été blessées, quelques-unes fatalement.

Providence, Rhode-Island, 7 février—Un navire a tiré sur un navire aujourd'hui et l'a été [illegible] rade.

Memphis, 7 février—Le colonel David Cockel, qui a tenu pendant nombre d'années l'hôtel Gayoso et l'hôtel Peabody, est mort ce matin après une longue maladie. Il était un des plus vieux habitants de Memphis.

Savannah, 7 fév—Le navire anglais Elizabeth Fry, de la Nouvelle-Orléans, pour Liverpool, avec une cargaison de 1150 balles de coton, a brûlé [illegible] février, à 200 milles au Sud-Est de Savannah. Le capitaine et l'équipage ont été recueillis [illegible] de Rio Janeiro, et sont arrivés ici aujourd'hui [illegible].

Baltimore, 7 février—Martin John Spalding, primat de l'église catholique aux Etats-Unis, et archevêque de ce diocèse, est mort cette après-midi, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 62 ans. Les funérailles se feront lundi, à 10 heures.

Albany, 7 fév—[illegible] a été chargé de se réunir demain pour reconsidérer son vote sur la mise en [illegible] Hall, qui a été décidée à la simple majorité.

[illegible] payé aujourd'hui [illegible] $560,000 pour les intérêts de janvier et de février.

Medicine Bow, Wyoming, 7 février—Le vent diminue et un train est arrivé à Percy. Il y en a un qui est bloqué à Simpson Hill et d'autres se disposent à gagner cette direction.

Un train, chargé de provisions fournies par le gouvernement, est en route du fort Steele pour aller chercher les voyageurs à Percy. Le surintendant Sickles est à Laramie avec des hommes. Il rapporte qu'il est inutile de travailler quand il fait du vent.

Des dépêches d'hier de l'Ouest de Rawline, rapportent que les provisions deviennent rares. Nombre de voyageurs, parmi lesquels des banquiers, des négociants, des hommes attachés à des journaux, des officiers de chemins de fer du Canada et d'autres gens ont télégraphié ce matin de la station de Green River, à M. Sickles, de les délivrer de là aussitôt que possible; ils disent que le délai est ruineux pour leurs affaires et se plaignent de la qualité des vivres qu'on leur fournit. Sickles, sans leur donner d'encouragement, dit qu'on les sortira aussitôt que possible et ajoute qu'un train ne partira pas avant d'avoir des vivres pour 10 jours et d'être précédé par une charrue à neige, un train d'opération et une bonne force d'hommes.

San Francisco, 7 février—Les troupes envoyées à la poursuite des Apaches qui avaient arrêté deux diligences près de Tucson, Arizona, et tué des conducteurs et des voyageurs, ont trouvé les malles coupées et détruites. Les troupes ont enterré les corps de ceux qui avaient été assassinés. Elles se sont mises à la poursuite des sauvages. Il y a 1200 Apaches au Camp Grant et une centaine d'hommes, de femmes et d'enfants à Dale Creek, infirmes pour la plupart.

Delashay et sa bande se sont enfuis du Camp McDowell, emmenant les animaux du gouvernement et des citoyens et se mettant en guerre.

Les 80 citoyens de Los Angeles, accusés du massacre des Chinois pendant l'émeute, ont déclaré qu'ils ne sont pas coupables.

TEMPÉRATURE.

Washington, 7 février—Probabilités: Vents du Nord-Ouest [illegible] changement de température au Texas et en Louisiane. Temps [illegible] du Sud de la Floride en Virginie.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 7 février—Descendant, les steamers H. S. Turner, Jas. H. Groesbeck.

Pittsburg, 7 février—Le temps devient plus froid. Les rivières sont toujours gelées.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 7 février—Arrivés, la barque norvégienne Tône, en 54 jours de Cardiff, Galles, [illegible].

MARCHES AMÉRICAINS.

New York, 7 février—Deux soldats qui tâchaient de déserter de l'île David, se sont noyés et un autre est presque mort de froid.

New York, 7 fév., au soir—Argent 6 à 7. Sterling lourd. Or 110 à 11¼. Gouvernements plats et lourds. Louisiane 61 et 50. Levée 64 et 70.

Memphis, 7 fév—Coton plus ferme. Middling 22 1/4 à 23.

Chicago, 7 février—Farine calme. Maïs calme à 40. Porc 12 50. Graisse 9 1/4. Provisions moins actives. Jambon 8 1/2.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 7—Lefranc est ministre de l'intérieur.

Le gouvernement allemand a fait savoir au gouvernement français qu'il serait disposé à accepter une cédule comme partie du paiement de l'indemnité due à l'Allemagne.

Memphis, 7—Le Grand-Duc a été escorté de son hôtel au steamer James Howard, et est parti ce matin pour la Nlle-Orléans, à 10 heures. Les quais, les buttes et tous les points élevés étaient foulés de gens qui étaient accourus pour voir le départ du prince. M. W. L. Vance et sa famille, F. S. Davis et une ou deux autres personnes de cette ville, et plusieurs dames et messieurs de Louisville, accompagnent le Duc comme ses hôtes à la Nlle-Orléans.

Memphis, 7 février—Le grand-duc est parti ce matin, à 10 heures, par le steamer James Howard. Nombre de messieurs et de dames accompagnent le prince. Le bateau ne marchera pas la nuit. Il n'a pris ni fret ni passagers, excepté la suite du prince et les personnes qui l'accompagnent sur son invitation.

New York, 7—Une dépêche de Camargo, du 6 février, dit: La déroute des troupes du gouvernement est complète. La possession de Camargo donne aux révolutionnaires des ressources dont ils avaient grand besoin.

Cortina revient sur Matamoros; mais on dit ouvertement qu'il ne sera pas reçu.

Une dépêche d'hier de Matamoros, dit: La plupart des villes dans l'Etat de la Vera Cruz sont dans les mains des révolutionnaires. Les communications entre la capitale et Vera Cruz sont interrompues. Un courrier de Camargo dit que les hommes de Cortina désertent pour passer du côté de Quiroga.

Paris, 7—midi—Rentes 56 87.

MARIÉ, [illegible] le 27 janvier 1872, à l'église Annonciation, par le Rév. Père Darié, DIEGO SANS, natif de Barcelone, Espagne, à mademoiselle MARGUERITE FONS, de cette ville.

Décédé, [illegible]

SERVICE FUNÈBRE. [illegible] CLEMENTINE LOQUET [illegible]

[illegible]

MACHINE A COUDRE DE WHEELER & WILSON. [illegible] 122 rue du Canal.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ Or∴ de la Nouvelle-Orléans, 8 février 1872. [illegible] GABRIEL BARRIERE. E. A. CALONGNE.

Aide aux Vétérans de 1814 et 15. [illegible] J. B. NOBLE, Président de la Société des Vétérans de 1814-15.

Compagnie Union du Télégraphe de l'Ouest. [illegible] D. FLANERY, Surintendant.

151 — LIQUIDATION [illegible] LION & PINSARD 151 et 153, Rue du Canal, [illegible]

A LA MAISON DE DEUIL, 31 ... RUE BOURBON ... 31 [illegible] MARCHANDISES NOIRES, [illegible] CREPONS, BOMBAZINES, ETAMINE, BARAYHE, SOIERIES DE DEUIL, [illegible] ALEX. LABRY.

St-CYR FOURCADE, PHARMACIEN, COIN CANAL ET REMPARTS. [illegible] PRODUITS CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES, EAUX MINÉRALES, CHOIX DE PARFUMERIE [illegible] BLANC DE PERLE, BLANC GRAS, ROUGE et FARDS de Dorin, [illegible] BANDAGES, EPONGES, PEIGNES, HOUPPES, BOITES A HOUPPES, etc. PRIX RÉDUITS.

HEBERT & Cie., [illegible] RUE DE CHARTRES [illegible] LIBRAIRIE FRANCAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. [illegible] LIVRES POUR ETRENNES, LIVRES DE PRIÈRES. [illegible] CHOCOLATS-BONBONS [illegible] ALMANACHS de toutes sortes. [illegible] HEBERT & Co.

Cuisinière. On demande une CUISINIÈRE BLANCHE. [illegible]

Cuisinier. On demande immédiatement un cuisinier [illegible] J. DEJAN.

Cuisinière. Une bonne cuisinière [illegible]

Demande d'Emploi. Un français [illegible]

Avis. On demande [illegible]

Free Lunch Every Night, E. HIMBERT. [illegible]

PENSIONNAT ET EXTERNAT [illegible] Mesdemoiselles CHARBONNIER. [illegible]

Huile de foie de morue de la Norvège. PURE ET FRAICHE. [illegible]

Avis. Chapellerie Rob. E. LEE, Coin Royale et St-Louis, [illegible] CHAPEAUX. [illegible]

R. HUBERWALD, [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX, 17 ... CHARTRES ... 27 A. BROUSSEAU & CO. [illegible] A. BROUSSEAU & CO.

[illegible] W. P. HUDDENDORFF & SON.

J. A. D'HEMECOURT. [illegible] La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur H. CHAURANT & CO. Successeurs de E. TURPIN (RED STORE) 96 ... Rue Vieille-Levée ... 96 [illegible] CANDI [illegible] GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. [illegible] GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS RAFINÉS. [illegible] H. CHAURANT & Co., RED STORE. 96 ... Rue Vieille-Levée ... 96

LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE, PERFECTIONNÉE, DE SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. [illegible] WM. F. COOPER & CO.

Le DR CHS MERMILLIOD, Dentiste, [illegible]

Dépôt de Fusils ET D'ARTICLES DE PECHE. 55 ... Rue St Charles ... 55 F. CHARLEVILLE. CARABINES, FUSILS, PISTOLETS, MUNITIONS, [illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter! CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

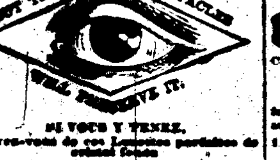

SI VOUS Y TENEZ, [illegible] J. E. SPENCER & Co., [illegible] ED. LILIENTHAL, [illegible] Au No. 95 de la rue du Canal, [illegible]

SEULE AGENCE DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH TORINO. [illegible] PINI & BASSETTI, Nos 70 et 72 de la Rue Poydras.

COMPAGNIE DE Brasserie de la Louisiane, Nlle-Orléans, 3 février 1872. [illegible]

F. GONTHIER, MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE. 24 ... rue St-Charles ... 24 [illegible]

En Débarquement du Navire "CARRIE WYMAN," [illegible] 30 [illegible] VIN ROUGE [illegible] COMMAGERE & LAMBERT.

DIVERS. 100 barils HARICOTS ROUGES [illegible] A. P. SNIDER & CO.

JAMBONS [illegible] S. B. CHURCHILL.

Avis. M. P. L. BOULIGNY [illegible]

172 ... Rue du Canal ... 172 UN LOT DE LINGE IMPORTÉ, [illegible]

CHAISES. [illegible] WASHINGTON MORTON.

Avis aux Consommateurs. [illegible] J. BARBARIN.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible] NORMAN & REISS, [illegible]

FIRE WORKS: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

CAFÉ, POSTE AUX HUITRES, COIN TOULOUSE ET DAUPHINE. M. P. FLAWELLAS [illegible]

Charbon. Charbon. [illegible] CHARBON PITTSBURG DE PREMIÈRE QUALITÉ. [illegible] McCLOSKEY, REGLEY & CO.

CHARBON! CHARBON! C. TYLER. [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL. La banque MECHANICS & TRADERS [illegible]

AVIS. [illegible] L. ROCA.

Avis. La Société E. BORDELON & CO. [illegible]

En débarquement du "Carry Wyman," de Bordeaux. 100 [illegible] BLANCHE & GIRAUD.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC — ET — CHAMPAGNE. OTARD DUPUY & CO. [illegible] LA GRANDE MARQUE [illegible] G. H. MUMM & CO., CHAMPAGNE: VERZENAY SEC, EXTRA SEC, CARTE BLANCHE. MONTEBELLO: DUC DE MONTEBELLO, [illegible] WASHINGTON MORTON.

Propriétés à vendre et à louer.

Pharmacie à vendre. [illegible]

A VENDRE UNE PHARMACIE [illegible]

Belle Occasion. [illegible] J. P. CROUERE.

A Louer. Le BUREAU No. 78, rue [illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ. [illegible]

Dr. A. de ROALDES, DE LA FACULTÉ DE PARIS, [illegible]

DR. H. DE CARL. 346, Main Street, Buffalo, New-York. [illegible]

PELICAN EXCHANGE, COIN ST-CHARLES ET PERDIDO. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 7 FEVRIER—CLASSE No 39. 49 15 20 2 37 31 35 65 56 51 44 71 7 6 [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible]

OCCASION MAGNIFIQUE. PAR CHRISTIAN & PAUL. [illegible] MARCHANDISES SECHES et de VARIÉTÉ. [illegible]

Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans. [illegible] A. SAULET, Secrétaire.

EN débarquement du navire Carry Wyman [illegible] J. PLAISENT.

L'ATTENTION des fabricants de CIGARES [illegible] M. MEINSHEIM.

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON, 183 ... Rue du Canal ... 183 [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. [illegible] CANAL [illegible] (Incorporée le 15 mars 1855.) OFFICIERS: L. F. GÉNÉRES, Président. [illegible]

Mme BOUMARD, Médaille d'Or et d'Argent, 170 Rue du Canal, [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS. [illegible]

Grand Déballage de Beaux Meubles [illegible] M. F. DEJAN [illegible]

SCIERIE VARIETY A VAPEUR [illegible] DONNELLY, [illegible]

Tuiles de Toits, à l'épreuve du feu. [illegible] W. PATTEN.

Bureaux de la Compagnie d'Huile de la Louisiane. [illegible]

J. E. MERILH & Co. 179 ... Rue Poydras ... 179 MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CRÉPINS. [illegible]

Avis. [illegible] CRESCENT SAW MILL [illegible]

Graines Fleurs &c. Plantes au Jardin de l'Univers. [illegible]

PLANTES, ARBRES FRUITIERS [illegible] M. MAGNE [illegible]

GRAINES DE JARDINAGE [illegible] M. HAFFNER.

Avis de Société. [illegible] LANDRY & GODEFROY.